



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

**Bruxelles Urbanisme et Patrimoine**  
Direction du Patrimoine Culturel  
**Monsieur Thierry WAUTERS**  
Directeur  
Mont des Arts, 10-13  
B - 1000 BRUXELLES

Réf. DPC : CDG/2272-0080 (corr. DPC : C. De Greef)

Réf. NOVA : // (corr. DU : )

Réf. CRMS : AA/AH/MSJ20220\_651\_Colonne\_30\_LaRue

Annexe : //

Bruxelles, le

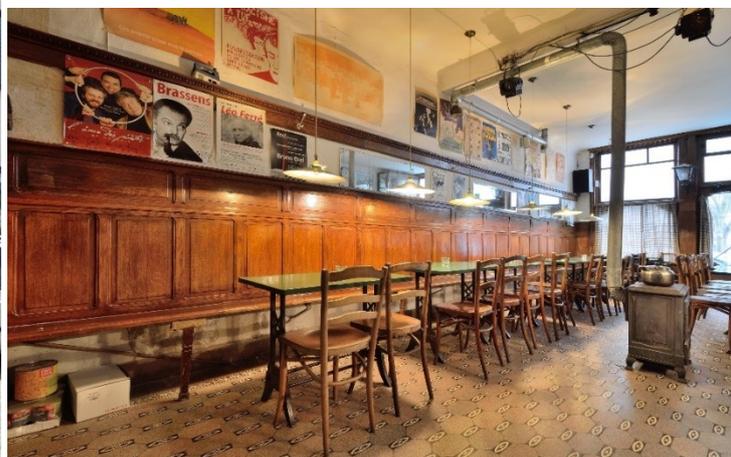
**Objet :** MOLENBEEK-SAINT-JEAN. Rue de la Colonne, 30. Demande de classement comme monument de la façade avant et du rez-de-chaussée occupé par le « Café de La Rue ».

**Avis de la CRMS**

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre courrier du 5/02/2020, et conformément à l'article 227 du Code bruxellois de l'Aménagement du territoire, nous vous communiquons ***l'avis favorable rendu*** par notre Assemblée en sa séance du 19/02/2020 concernant la demande mentionnée sous rubrique.

La demande vise le **classement comme monument de la façade et du rez-de-chaussée occupé par le « Café de La Rue » de la maison située 30, rue de la Colonne à Molenbeek-Saint-Jean, en raison de son intérêt historique, esthétique et social**. Assortie d'une notice historique bien documentée, la demande a été introduite par le propriétaire en date du 9/09/2019 et accusée complète le 25/10/2019. Le 17/01/2020, une visite des lieux a été effectuée par les représentants de la DPC et de la CRMS pour évaluer l'intérêt patrimonial du bien.



1/3



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN



Façade et espace intérieur © Urban.brussels

Réalisée en style néoclassique, cette petite maison bourgeoise de trois travées et deux étages a été construite en 1836 pour le compte du menuisier Joseph Mafsart, sur un terrain non-bâti appartenant aux nouveaux faubourgs entourant Bruxelles.

Après avoir été revendue en 1866 -époque marquée par le développement industriel et la densification de Molenbeek- la maison d'habitation voit disparaître son jardin au profit d'une cour intérieure et d'une construction en fond de parcelle, également affectée au logement. Revendu une nouvelle fois vers 1887, le bien sera finalement acquis en 1929-1930 par la famille Van Geert-Stuckens originaire d'Alost, qui y installe un café au rez-de-chaussée (étendu dans la cour par une cuisine), dont l'aménagement d'origine a été en grande partie conservé tels les banquettes en bois, le vieux comptoir en chêne recouvert de zinc et le carrelage.

Cette nouvelle affectation des années 1930 s'inscrit dans la longue tradition des estaminets du Vieux Molenbeek, lieux de rencontre des ouvriers inscrits dans le contexte social et industriel, particulièrement les mauvaises conditions de logement. Ainsi en 1892, rien que dans la rue de la Colonne, on compte neuf cafetiers.



Panneau des résultats des clubs de football et club sportif féminin photographie devant le café © Urban.brussels

Le café installé en 1929 au n° 30 sera baptisé « Café de la Colonne » pour devenir en 1955 le « Café des Sports », changement de nom qui témoigne de l'évolution sociale de la classe ouvrière. Les vitrines pouvant accueillir les trophées sportifs ainsi que le panneau conservé contre un des murs latéraux renvoient à cette nouvelle fréquentation. Le panneau, qui permettait d'indiquer les résultats



## COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES

### KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

sportifs des clubs de football classés par division, est un des rares exemples de ce type conservés en Région bruxelloise.

Le café des Sports connaît son plus grand succès à la fin des années 1950 et formera même le décor d'un club sportif pour femmes créé en réaction au passe-temps de leurs maris.

A partir des années 1960, le nombre de cafés molenbeekoïses diminue ; en 1966 la rue de la Colonne n'en compte plus que deux. En 1976, la maison est acquise par les propriétaires actuels, Guido Vanderhulst (†) et Marie-Noëlle Doutrelingne. L'asbl d'éducation permanente « La Rue » y installe son siège et donne son nom actuel au lieu, « Café de La Rue » pour souligner sa fonction de « salon du Peuple ». Le café devient alors un lieu de rencontres et d'animation de quartier, de fêtes et de célébrations populaires, mais également un lieu de revendications et d'expression des luttes sociales où plusieurs initiatives socio-culturelles voient le jour.

Aujourd'hui encore, le café organise mensuellement des spectacles et concerts, poursuivant ainsi son rayonnement socio-culturel. Le public y vient de plus en plus nombreux, le lieu étant reconnu comme incontournable à Bruxelles, et au-delà.

**Selon la CRMS, le classement de la maison et du « Café de La Rue » est amplement justifié, notamment, pour les raisons suivantes :**

- la maison constitue un témoin caractéristique du bâti réalisé à Molenbeek durant le XIX<sup>e</sup> siècle ;
- la présence du café au rez-de-chaussée s'inscrit dans la tradition des quartiers ouvriers du vieux Molenbeek, dont la population fréquentait de nombreux cafés et estaminets ;
- transformé en espace de rencontre et d'animation de quartier et ayant accueilli plusieurs activités politiques et sociales, le lieu témoigne des revendications sociales et des luttes urbaines à Bruxelles des années 1970-1980 ;
- grâce à une programmation régulière, le café continue aujourd'hui à remplir sa fonction culturelle et sociale dans le quartier.

**La CRMS propose néanmoins d'étendre le classement à la toiture de l'immeuble afin de rendre la mesure de classement plus cohérente. La zone de protection délimitée autour du bien devrait aussi inclure la totalité de la parcelle et les différentes annexes ainsi que l'ensemble de la rue de la Colonne, qui constitue l'environnement urbain qui cadre le bien patrimonial.**

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE  
Secrétaire

C. FRISQUE  
Président

c.c. à BUP-DPC : C.. De Greef, M. Muret